



FLASH ACTU N° 15 10 FEVRIER 2010

FABEC : tiens, « intégré » n'irait pas de soi ? Pas d'annonce de fusion dans la déclaration franco-allemande du 4 février...

Le 4 février 2010, à l'occasion du Conseil des ministres franco-allemand, France et Allemagne ont souhaité tracer les perspectives, et leur vision « d'un même avenir » à l'horizon 2020.

Quelques structures intégrées ont été officiellement annoncées (par exemple un Office Franco-allemand des énergies renouvelables)

La rédaction retenue pour le Fabec est moins claire du point de vue du modèle retenu : « *Nous coopérerons en vue de renforcer l'efficacité de la navigation aérienne en Europe du point de vue des coûts et de l'environnement, en signant un accord entre nos deux Etats sur la création du Functional Airspace Block (FABEC) en 2010, devant être ratifié d'ici 2012.* »

La création du FABEC a été abordée sans aller aussi loin que le ministre dans son annonce du 11 janvier 2009. Il est vrai que le Ministre français a un peu secoué nos partenaires européens en leur annonçant sans concertation préalable son intention d'imposer un modèle de Fabec intégré. D'autres voies sont envisagées, notamment par le partenaire allemand.

Dans ce contexte, la réussite de la journée de grève du 25 février pourrait constituer un élément déterminant.

Pour le SPAC CFDT, comme pour ETF, notre structure syndicale européenne, l'avenir passe par un FABEC coopératif, pas par une intégration à marche forcée au coût social inacceptable.

FOCUS

FABEC politique : où en est-on ?

En décembre 2009, tandis que d'autres mettent l'accent sur leur refus d'un EPA pour la DGAC, la CFDT dépose un préavis de grève pour les 13 et 14 janvier 2010, revendiquant un Fabec coopératif et non fusionnel.

Le Secrétaire d'Etat Bussereau annonce le 11 janvier 2010 sa volonté d'un FABEC intégré à brève échéance. « La France s'inscrit donc dans une démarche qui puisse aboutir à la création d'une organisation intégrée ».

Malgré le succès des grèves des 13 et 14 janvier, la DGAC et le ministre ont refusé de considérer d'autres perspectives d'étude, et notamment les voies de coopération.

Lors des réunions protocolaires qui suivent, la DGAC maintient et amplifie sa vision exclusive d'un Fabec intégré à court terme (2 ans pour la définition, 2 ans pour la mise en oeuvre)

Conseil des ministres Franco-allemand : la Navigation aérienne fait partie des mesures. C'est théoriquement l'occasion d'annoncer la fusion à court terme...